

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **8 février 2021, à 19 h**, le conseil statuera, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), sur une demande visant à autoriser:

- trois nouveaux lots ayant une profondeur de moins de 22 mètres, pour l'immeuble portant le numéro **1740, rue Jacques-Hertel (5920, rue Laurendeau)** (lots 5 556 741 à 5 556 781 du cadastre du Québec), en dérogation aux articles 13 et 16 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014).

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis.

Toutes demandes de renseignements ou de commentaires au sujet de cette demande de dérogation mineure doivent être soumis, d'ici le **5 février 2021**, par courriel à l'adresse greffesud-ouest@montreal.ca ou par lettre à l'attention du Secrétaire d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, Québec, H4C 2K4.

Les demandes de renseignements ou les commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **5 février 2021** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Tous les commentaires reçus dans le cadre de la consultation écrite seront lus publiquement tel que formulé durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour.

Fait à Montréal, le 21 janvier 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Sylvie Parent